

ENTENTE WALLONNE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE
ROUTE DE PHILIPPEVILLE, 196 – 6010 COUILLET
TEL +32 (0)71/29.89.20 – FAX +32 (0)71/47.40.87
secretariat@eweta.be
www.eweta.be – www.leseta.be

REPRESENTATION DU SECTEUR ET DEFENSE DE
SES INTERETS

NON-MARCHAND

UNISOC

UNIPSO 5

CWES

CWPH 6

ACCORDS DU NON-MARCHAND

VOLET PRIME DE FIN D'ANNEE ADDITIONNELLE

VOLET FORMATION 7

SOUS-COMMISSION PARITAIRE 327.03

POINTS ABORDES AU COURS DE L'ANNEE 2011 8

ACCORDS SECTORIELS 2011-2012

POUR LES TRAVAILLEURS DE + DE 45 ANS 9

INVESTISSEMENTS : PLAN DE RELANCE DES ETA

PERTE DE RENDEMENT 10

MODIFICATION DE L'AGW DU 7/11/2002

CONTRAT D'ENTREPRISE 11

SCP 327.03 – CCT CONCLUES EN 2011 13

ECHANGES NATIONAUX

COMMUNAUTE GERMANOPHONE – VLAB – FEBRAP
– EWETA

LES ELITES DU TRAVAIL 15

MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DE L'EWETA 16

REVISION DES STATUTS ET DU ROI DE L'EWETA 17

PROJET TRANSITION-INSERTION 18

FORMATIONS PSYCHO-SOCIALES AWIPH EN 2011 21

PROJET EUROPEEN LEONARDO DA VINCI
TRANSFERT D'INNOVATION « ORIENTER
AUTREMENT – ORA » 23

FONDS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE 24

FORMATIONS ALPHABETISATION 26

OUTILS DE COMMUNICATION

INTRA ET EXTRA MUROS 28

ETA MEMBRES DE L'EWETA AU 01/06/2012	29
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EWETA AU 01/06/2012	
ADMINISTRATEURS MEMBRES DU BUREAU DE L'EWETA AU 01/06/2012	34
POSITIONNEMENT DE L'EWETA, EN 2011, EN TANT QUE FEDERATION D'EMPLOYEURS	35
MEMBRES DE LA CP 327 ET MEMBRES DE LA SCP 327.03 AU 01/06/2012	36
REVISEUR AUX COMPTES DE L'EWETA AU 01/06/2012	
SECRETARIAT DE L'EWETA AU 01/06/2012	37
BILAN AU 31/12/2011	38
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31/12/2012	39
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	40
BUDGET 2012	42

REPRESENTATION DU SECTEUR ET DEFENSE DE SES INTERETS



NON-MARCHAND UNISOC

Union des Entreprises à Profit Social (fédéral)

Suivi des réunions plénières et/ou des groupes de travail sur les dossiers : RMMG – Insertion des jeunes sortis de l'école – Travail des étudiants – Efforts de formation – Statut ouvrier-employé – Elections sociales 2012 – Accord interprofessionnel 2011-2012 – Titres services – Outplacement – Congé éducation payé – Crédit temps – Congé parental – Congé de paternité – Congé thématique – ILDE – IDESS – Prévention et protection au travail – Fonds d'expérience professionnelle – Frais de déplacement chemin de travail – Instructions ONSS – Pécule de vacances – Chèques repas, SODEXO – Marchés Publics – Cotisations patronales Prépension – Accident du travail, Etc.

Représentation de la fédération à travers l'UNISOC au Conseil Supérieur pour la prévention et la protection au travail et au CNT – Conseil National du Travail.

UNIPSO

Union des Entreprises à Profit Social (régional)

Suivi des réunions plénières et/ou des groupes de travail sur les dossiers : IDESS – Formations – Aides à l'emploi – Accords du non-marchand – APE – PTP – Go Energie

Participation avec et à travers l'UNIPSO aux accords du non marchand 2010-2011.

L'EWETA est un organe à caractère pluraliste, de représentation, d'information et de défense des intérêts des entreprises de travail adapté situées en Région Wallonne.

A ce titre, elle intervient dans tous les niveaux de pouvoirs régional, fédéral, européen et international et dans la concertation sociale au niveau de tous les organes paritaires comme la commission paritaire, le Fonds de sécurité d'existence et le Fonds « Maribel social ».

Elle se veut également un lieu de réflexion et de promotion de la mission des ETA. Les ETA se situent à la charnière entre l'économie sociale marchande et le secteur non-marchand. L'EWETA défend donc les valeurs portées par ces deux secteurs.

www.eweta.be

www.leseta.be



CWES – Conseil Wallon de l’Economie Sociale

Dossiers examinés en 2011

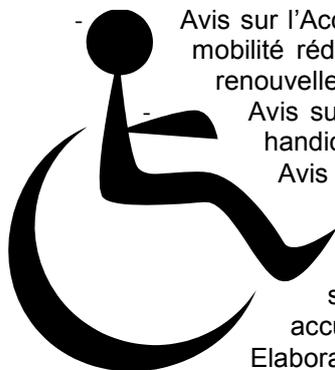
- Avant-projet d’AGW relatif à l’économie sociale en vue du développement d’entreprises d’économie sociale dans le secteur immobilier
- Avant-projet d’arrêté du gouvernement wallon d’exécution du décret ES (les procédures et la commission d’agrément)
- Avis d’initiative sur la thématique des marchés publics relatif à l’utilisation de considérations sociales et environnementales dans les marchés publics
- Avant-projet de décret sur l’agrément et le subventionnement des EI
- Evaluation des secteurs EFT et OISP
- Plan Pluriannuel de la 1^{ère} alliance Emploi-Environnement
- Avis sur la mission déléguée à l’Agence de Stimulation Economique
- Tableau comparatif des différents dispositifs de l’économie sociale
- Projet d’avis sur PÉRICLES
- Présentation des différents dispositifs de l’économie sociale et problématiques spécifiques
- Elaboration du rapport d’activités 2010 du CWES



CWPH – Commission Wallonne des Personnes Handicapées

Dossiers examinés en 2011

- Avis sur l’Accessibilité des transports en commun aux personnes à mobilité réduite et aux personnes handicapées dans le cadre du renouvellement du Contrat de gestion des TEC.
- Avis sur le Droit à la vie affective et sexuelle des personnes handicapées
- Avis sur la note stratégique de l’AWIPH sur l’emploi des personnes handicapées
- Avis sur le projet d’arrêté du Gouvernement Wallon relatif aux conditions d’agrément et de subventionnement des services d’accompagnement en accueil de type familial pour personnes handicapées.
- Elaboration du rapport d’activités CWPH 2010
- Avant-projet de 2 décrets portant assentiment des accords de coopération entre Communauté Flamande et RW
- Projet d’arrêté relatif à l’emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les Communes, les CPAS et les associations de services publics
- Rapport relatif à la mise en œuvre, au 31 décembre 2009, des dispositions du Code de la Fonction publique relatives à l’emploi des personnes handicapées au sein des services du Gouvernement et dans certains organismes d’intérêt public
- Contribution de la Région wallonne au rapport officiel de la Belgique sur la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées
- Evaluation du CWATUPE (Code wallon de l’aménagement du territoire, de l’urbanisme, du patrimoine et de l’énergie)
- Rencontre du Centre pour l’Egalité des Chances et de la lutte contre le Racisme au sujet d’un projet de catégorisation des chômeurs et particulièrement les chômeurs présentant une maladie mentale ou un problème psychique (MMPP)
- Avis sur le Code Wallon de l’Action Sociale et de la Santé
- Evaluation du contrat de gestion de l’AWIPH et débat sur les attentes de la CWPH quant au prochain contrat de gestion de l’AWIPH



ACCORDS DU NON-MARCHAND



VOLET PRIME DE FIN D'ANNEE ADDITIONNELLE

L'EWETA, avec les partenaires sociaux, a obtenu que les mesures accordées par le Gouvernement Wallon aux travailleurs du non-marchand couvrent aussi bien les travailleurs subsidiés que les non-subsidiés des entreprises de travail adapté. Pour ce faire, il a été nécessaire de coordonner des données venant de l'ONSS via le fonds social pour la promotion de l'emploi. L'EWETA tentera à l'avenir, par tous les moyens, d'inclure les travailleurs non subsidiés dans le cadastre des accords du non-marchand.

Une enveloppe d'un peu plus de 200.000 euros a été dévolue à notre secteur pour les formations dans le cadre des accords du Non-marchand.

VOLET FORMATION

Cette enveloppe, d'un peu plus de 200.000 euros, est entièrement consacrée au banc patronal qui doit juste informer la délégation syndicale des formations organisées. Les organisations syndicales ont tenté d'imposer que cette enveloppe soit gérée par un fonds de formation paritaire mais l'EWETA a défendu la position que ce budget soit géré uniquement par le banc patronal et ses employeurs.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE 327.03

Lors des réunions, en 2011, les points suivants ont été abordés :

- Accord interprofessionnel
- Allocation de fin d'année Non-marchand ou PFA additionnelle
- Adaptation des postes de travail
- Assurance hospitalisation
- Avenir des ETA
- Barèmes
- Cadastre des emplois dans le secteur
- Chômage économique
- Cellule de reconversion
- Classification des fonctions (comité de pilotage, évaluation)
- Contrats d'entreprise
- Congés du non-marchand
- Dispositif de maintien
- Efforts de formation
- Entreprises en difficulté
- Fonds de sécurité d'existence des ETA Wallonnes
- Indexation des réductions structurelles
- Négociations du non-marchand
- Négociations sectorielles 2011-2012
- Norme salariale
- Outplacement
- Plan de relance ETA
- Prépension
- Travail intérimaire
- Vieillesse de la population

RETROUVEZ TOUTES LES
CCT SUR LE SITE
A LA RUBRIQUE
« CCT & LEGISLATION »



ACCORDS SECTORIELS 2011-2012

UNIQUE POINT QUI A FAIT L'OBJET D'UN ACCORD : en termes de pouvoir d'achat, augmentation de la PFA à 3,51% pour 2012 et avec un complément de 0,49% à partir de janvier 2013. Passage à 4% à partir de 2013, période de référence décembre 2012 à novembre 2013.

RESPECT DE LA NORME SALARIALE DE 0,3% imposée par l'Arrêté Royal du 28 mars 2011

L'ASPECT QUALITATIF DU CAHIER DE REVENDICATION a été transformé en groupe de travail et de réflexion sur les améliorations possibles. Quatre groupes de travail se réuniront en 2012 :

- un GT « avenir des ETA »
- un GT « assurance hospitalisation »
- un GT « concertation sociale »
- un GT « formation »

Les négociations entamées en 2011 ont partiellement abouti en 2011.

Des négociations se poursuivent, en 2012, sous forme de groupes de travail.

POUR LES TRAVAILLEURS DE + DE 45 ANS



Vu la difficulté pour le secteur de trouver un plan de reclassement professionnel pour certaines personnes handicapées, une demande de souplesse a été accordée pour le secteur en faveur des travailleurs handicapés.

Le travail en ETA étant en lui-même un reclassement pour certains ou en tout cas une dernière possibilité d'emploi, une dérogation a été accordée au secteur en 2009 à durée déterminée.

Cette dérogation, accordée par le CNT, a ensuite été prolongée jusque fin 2011. En 2011, les partenaires sociaux ont admis après des semaines de pourparlers et en contrepartie

d'accorder aux secteurs des ETA et des Ateliers sociaux (Flandre) une dérogation à durée indéterminée pour leurs publics cibles (en ce qui nous concerne : les travailleurs handicapés en production). L'employeur n'est pas obligé pour ceux-là de proposer l'outplacement, mais bien de leur fournir un accompagnement à leur demande.

INVESTISSEMENTS : PLAN DE RELANCE DES ETA

En 2010 L'EWETA a sollicité le Cabinet et l'AWIPH afin de réaffecter au secteur les subsides initialement destinés aux ETA car les retombées de la crise économique en termes de chômage économique ont continué à se faire sentir dans le courant de 2009 et 2010.



5 projets fédérateurs et innovants ont été financés par l'AWIPH en 2010 mais n'ont pas tous pu aboutir dans les délais initialement prévus (Recyclage de panneaux photovoltaïques - Déchets verts - Filière Bio - Mons 2015 - Eco-construction).

Il a été obtenu un délai supplémentaire en 2011 afin de permettre l'achèvement des projets en cours.

PERTE DE RENDEMENT

A la demande de certains membres, un groupe de travail a été constitué à l'AWIPH au sujet de la grille de perte de rendement, le but étant de d'adapter certains critères ne semblant plus assez réalistes par rapport aux réalités du secteur.

Le GT s'est réuni plusieurs fois et une nouvelle grille de perte de rendement a été proposée en test sur une période d'évaluation qui se déroulera en 2012. S'est greffée à cet exercice la notion des aides d'Etat qui ne devrait pas dépasser 75 % de subside sur salaire.

L'AWIPH a alors proposé de passer à un système de subsides forfaitaire sur salaire pour chaque travailleur handicapé de la production. L'EWETA a combattu ce principe et obtenu que le subside reste lié à la perte de rendement du travailleur.

La limitation des aides d'états à 75% pour les ETA est elle-même remise en cause et un GT ad hoc s'en occupe en 2012.

Une nouvelle proposition de grille de perte de rendement est en phase de test depuis le début de 2012.



MODIFICATION DE L'AGW DU 7/11/2002

Partant d'une révision du système de subventionnement actuel basé sur une grille d'évaluation de perte de rendement, les travaux menés en collaboration avec le Cabinet, l'AWIPH et les organisations syndicales se sont ensuite étendus à une révision de l'ensemble de l'Arrêté de subventionnement et d'agrément des ETA. Un groupe de travail mené par le Cabinet de la Ministre Tillieux s'est mis en place en octobre 2011 et ces travaux sont encore en cours en juin 2012 à l'heure où ce rapport d'activités 2011 est publié.

CONTRAT D'ENTREPRISE

Le contrat d'entreprise est une mesure qui permet aux entreprises de travail adapté de mettre à disposition de leurs entreprises clientes des travailleurs qui vont effectuer des prestations chez le client tout en restant sous l'autorité de l'ETA.

Cette mesure connaît du succès d'année en année. Le système mûrit et se développe dans des secteurs de plus en plus variés, on est donc, à ce stade, devant une question sur l'évolution des contrats d'entreprise sans remettre le système en cause.

Les partenaires sociaux, voire d'autres secteurs tels que l'intérim, la construction et le nettoyage entre autres ont de plus en plus de grogne envers ce qu'ils considèrent comme de la concurrence déloyale ou de l'empiètement sur leurs plates-bandes. Ceci d'autant plus qu'avec la crise économique les marchés sont rares.

Suite donc aux nombreuses interpellations des organisations syndicales, l'AWIPH a demandé au CEFE (Conseil d'avis pour la Formation et l'Emploi) d'élargir ses réunions à des experts du secteur pour envisager avec eux les aménagements possibles à apporter à l'arrêté du gouvernement wallon ad-hoc.

C'est avec enthousiasme que l'EWETA a apporté sa contribution à ce projet qui s'est attelé, entre autres, à simplifier les procédures administratives au niveau de l'AWIPH parfois trop contraignantes et pénalisantes.



L'EWETA a pu aussi s'opposer au fait que les organisations syndicales essayaient au travers de cet espace de discussion d'obtenir certaines avancées sociales. Le seul lieu de discussion pour une quelconque avancée sociale reste bien la commission paritaire et si empathique que puisse être l'administration à l'égard de quelque revendication que ce soit, elle outrepasserait ses pouvoirs en imposant dans un arrêté des mesures extra-légales qui ne font pas l'objet d'un consensus.

L'EWETA est intervenue officiellement dans ce sens auprès de la Ministre de tutelle, Madame TILLIEUX mais également auprès du Ministre-Président de la Région Wallonne, Monsieur DEMOTTE.

Le CEFE élargi
relais au Cabinet de

UNEMPLOYMENT

n'arrivant pas à concilier les deux bancs a passé le
la ministre de tutelle.

Les principaux
sont l'octroi
aux travailleurs
propres véhicules
déplacement
comme étant du



points sur lesquels le groupe de travail a butté
obligatoire d'une assurance omnium
se rendant en contrat d'entreprise avec leurs
et la considération systématique du temps de
domicile-lieu de contrat d'entreprise
temps de travail.

Ces réflexions sur
cadre du même
modifications de

le contrat d'entreprise sont menées dans le
groupe de travail relatif aux
l'AGW du 7/11/2002.



327.03 – SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE DE LA REGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE – CCT CONCLUES EN 2011

Prime de fin d'année

- Hors du champ d'application: **Communauté germanophone**
- Date de signature : **23/12/2011**
- Date de dépôt : **29/02/2012**
- Date d'enregistrement : **20/03/2012**
- Numéro d'enregistrement : **108985**

Prépension à mi-temps à 55 ans - travailleurs non-valides

- Champ d'application: **Région wallonne**
- Date de signature : **27/09/2011**
- Fin de validité : **31/12/2012**
- Date de dépôt : **23/01/2012**
- Date d'enregistrement : **31/01/2012**
- Numéro d'enregistrement : **108140**

Prépension à mi-temps à 58 ans

- Champ d'application: **Région wallonne**
- Date de signature : **27/09/2011**
- Fin de validité : **31/12/2012**
- Date de dépôt : **23/01/2012**
- Date d'enregistrement : **31/01/2012**
- Numéro d'enregistrement : **108139**

Initiatives de formation

- Champ d'application: **Communauté germanophone**
- Date de signature : **28/06/2011**
- Fin de validité : **31/12/2012**
- Date de dépôt : **04/08/2011**
- Date d'enregistrement : **21/09/2011**
- Numéro d'enregistrement : **105918**

Prépension à mi-temps à 58 ans

- Champ d'application: **Communauté germanophone**
- Date de signature : **28/06/2011**
- Fin de validité : **31/12/2012**
- Date de dépôt : **04/08/2011**
- Date d'enregistrement : **21/09/2011**
- Numéro d'enregistrement : **105917**

Prépension à 56 ans - 40 ans de passé professionnel

- Champ d'application: **Communauté germanophone**
- Date de signature : **28/06/2011**
- Fin de validité : **31/12/2012**
- Date de dépôt : **04/08/2011**
- Date d'enregistrement : **21/09/2011**
- Numéro d'enregistrement : **105916**

Prime de fin d'année

- Champ d'application: **Région wallonne**
- Date de signature : **07/07/2011**
- Date de dépôt : **04/08/2011**
- Date d'enregistrement : **21/09/2011**
- Numéro d'enregistrement : **105915**

Prépension à mi-temps à 55 ans - travailleurs non valides

- Champ d'application: **Région wallonne**
- Date de signature : **24/05/2011**
- Fin de validité : **31/12/2012**
- Date de dépôt : **21/06/2011**
- Date d'enregistrement : **28/06/2011**
- Numéro d'enregistrement : **104547**

Prépension à 56 ans - passé professionnel d'au moins 40 ans

- Champ d'application: **Région wallonne**
- Date de signature : **24/05/2011**
- Fin de validité : **31/12/2012**
- Date de dépôt : **21/06/2011**
- Date d'enregistrement : **28/06/2011**
- Numéro d'enregistrement : **104545**

Prépension à mi-temps à 58 ans

- Champ d'application: **Région wallonne**
- Date de signature : **24/05/2011**
- Fin de validité : **31/12/2012**
- Date de dépôt : **21/06/2011**
- Date d'enregistrement : **28/06/2011**
- Numéro d'enregistrement : **104544**

Initiatives de formation

- Champ d'application: **Région wallonne**
- Date de signature : **26/04/2011**
- Fin de validité : **31/12/2012**
- Date de dépôt : **30/05/2011**
- Date d'enregistrement : **16/06/2011**
- Numéro d'enregistrement : **104454**

Soutien à la formation en application de l'accord cadre tripartite du secteur non-marchand privé wallon

- Champ d'application: **Région wallonne**
- Date de signature : **26/04/2011**
- Date de dépôt : **30/05/2011**
- Date d'enregistrement : **08/06/2011**
- Numéro d'enregistrement : **104347**

Indemnités complémentaires de chômage

- Champ d'application: **Communauté germanophone**
- Date de signature : **23/02/2011**
- Date de dépôt : **28/02/2011**
- Date d'enregistrement : **17/03/2011**
- Numéro d'enregistrement : **103519**

Prépension médicale à 58 ans pour travailleurs moins valides avec un passé professionnel de 35 ans

- Champ d'application: **Communauté germanophone**
- Date de signature : **01/12/2010**
- Fin de validité : **31/12/2012**
- Date de dépôt : **02/12/2010**
- Date d'enregistrement : **19/01/2011**
- Numéro d'enregistrement : **102849**

ECHANGES NATIONAUX

COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE – VLAB – Vlaamse Federatie van Beschutte Werplaatsen
– FEBRAP – Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté **et EWETA**

Depuis la création des sous-commissions paritaires régionales, les réunions de la commission fédérale sont plus espacées ; chaque fédération se réunissant au sein de sa SCP régionale. Néanmoins, certaines matières restant fédérales, des rencontres soit formelles (CP 327), soit informelles sont régulièrement organisées entre l'EWETA, la FEBRAP et la VLAB notamment sur les matières suivantes :

- Maribel social
- Prépension
- Pacte des générations
- Outplacement
- Réductions structurelles
- Augmentation du RMMG
- Concurrence prisons
- Cellules de reconversion
- Perte de rendement
- Aides d'Etat
- Comparaison des systèmes de subvention sur salaires

L'EWETA, la FEBRAP et la VLAB s'informent mutuellement de l'évolution de la législation pour les ETA flamandes, bruxelloises, wallonnes et germanophones.

LES ELITES DU TRAVAIL

Le 25 juin 2011 s'est déroulée la cérémonie de remise des insignes des Elites du Travail pour le secteur des ETA avec la présence de Madame Joëlle Milquet, Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances. Près de 200 travailleurs répartis sur l'ensemble des ETA du pays ont reçu leur insigne.

Pour les ETA wallonnes, cela concernait 7 ETA dont 12 titres de lauréats et 1 Doyen d'honneur Emérite.

ETA d'Enghien : 1 (Bronze)

ETA La Lumière : 3 (2 Argent - 1 Bronze)

ETA 2000 : 1 (Or)

ETA l'Atelier : 2 (Argent dont 1 pensionné)

ETA La Lorraine : 1 (Argent)

ETA St Vincent : 2 (Argent)

ETA J. Regniers : 3 (1 Doyen d'honneur Emérite + 2 Argent dont 1 pensionné et 1 sans employeur)

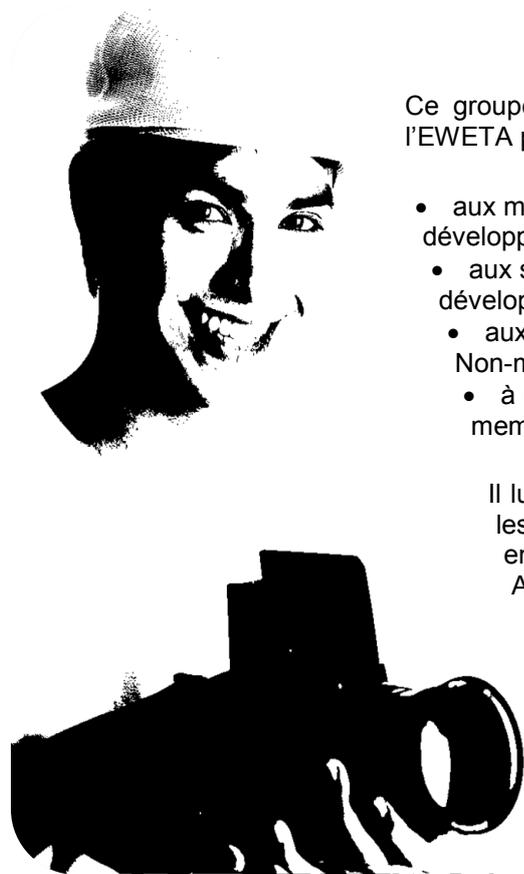


De gauche à droite, Madame Sognia Angelozzi, Directrice de l'EWETA, Monsieur Marcel Mansy, Directeur des ressources humaines de l'ETA "L'Atelier 2000", Madame Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre, Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances, Monsieur Patrick Godart, Directeur de l'ETA « L'entraide par le travail », Président de la FETAH - Fédération des Entreprises de Travail Adapté du Hainaut

MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DE L'EWETA

Pour le budget 2012, des financements supplémentaires devaient être envisagés soit par exemple, via le budget de formations du FSEW, soit via le budget formations des accords du Non-marchand, soit via une augmentation des cotisations, soit via des services supplémentaires dispensés par le secrétariat en accord avec les missions de la fédération.

Le Bureau de l'EWETA a ainsi confié à un groupe de travail élargi aux membres une réflexion de fonds sur les missions de l'EWETA afin de baliser à partir de là, les pistes de financement possibles pour établir le budget 2012.



Ce groupe de travail devait examiner la situation de l'EWETA par rapport :

- aux missions de base à poursuivre, celles à développer
- aux services payants à poursuivre, ceux à développer
- aux formations financées par les accords du Non-marchand
- à une augmentation des cotisations des ETA membres

Il lui a été également confié la tâche d'examiner les possibilités de procéder à un nouvel engagement dans le cadre d'un nouveau poste APE transféré d'ODETA.

Le but de ce GT est de réfléchir à la meilleure adéquation possible entre le budget EWETA et les missions qu'on attend d'elle.

Afin de mieux appréhender la demande des membres, le groupe a rencontré chacune des fédérations provinciales. Il s'agit en quelque sorte de réactualiser une même enquête effectuée en 2005.

En février 2012, l'EWETA a pu procéder à l'engagement d'un nouveau collaborateur juridique et économique dans le cadre d'un poste APE.

En juin 2012, le CA rendra ses conclusions sur les missions qui nécessitent d'être davantage développées pour renforcer des missions d'investigation économique, de lobbying, redynamiser certains événements et services et pour déterminer les fonctions nécessaires pour y répondre et professionnaliser son fonctionnement.

REVISION DES STATUTS ET DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE L'EWETA

Les statuts et ROI de l'EWETA ont été revus. L'AG statutaire du 20 septembre 2011 a approuvé les corrections apportées aux statuts et au ROI de la fédération.



Parmi les principaux changements figurent la révision du fonctionnement des organes de l'EWETA, Bureau et CA ainsi que la redéfinition de leurs champs de compétences.

Les statuts et le ROI de l'EWETA sont téléchargeables à partir de la rubrique « INFOS EWETA » du site www.eweta.be

PROJET TRANSITION-INSERTION



Pour rappel, en septembre 2008, en partenariat avec de nombreux organismes, l'EWETA introduit un dossier de candidature dans le cadre du deuxième appel à projets de la programmation Fonds Social Européen 2007-2013. Le projet « Transition-Insertion » est né.

Il fait suite au groupe de travail « solution alternative » mené de 2006 à 2008 par la FETAL. Ce projet expérimental vise les jeunes issus de l'enseignement spécialisé de forme 2 et de forme 3, des régions de Liège et Verviers, pour lesquels il risque d'y avoir une difficulté d'insertion socioprofessionnelle.

Afin d'éviter les situations de rupture et de latence dans le parcours du jeune, ce projet envisage de créer **une fonction nouvelle, celle de « référent-coordonateur »**; fonction visant à prendre en charge le jeune dès la fin de son cursus scolaire et à faciliter son insertion socioprofessionnelle.

En d'autres termes, il s'agit d'agir en tant que personne ressource et créatrice d'un réseau d'insertion à l'image du projet « Horizon » mené par l'EWETA dans le passé. Le projet est prévu pour une durée de quatre ans (2009-2012). Le montant FSE demandé s'élève à 365.000 euros. Au niveau du FSE, fin 2009, le projet a dû être réintroduit avec une autre construction financière afin que chaque partenaire du projet soit responsable de ses engagements financiers et non plus notre seule fédération, l'EWETA comme initialement prévu dans le projet.

La mission des référent(e)s-coordonateur(trice)s, nouvelle fonction créée par le projet pilote européen Transition-Insertion au sein de 5 établissements d'enseignement spécialisé de la province de Liège ; est d'orienter et de soutenir les élèves de forme 2 (enseignement d'adaptation sociale et professionnelle) et de forme 3 (enseignement professionnel) dans leurs démarches d'insertion à travers une pratique de conseils et d'activation d'un réseau d'intervenants.

Le partenariat se compose de 17 membres : l'EWETA, la FETAL, l'AWIPH, le CCG (Centre de Coordination et de Gestion des programmes européens, Direction générale de l'enseignement obligatoire), les CSEF de Liège et de Verviers (Comités subrégionaux de l'emploi et la formation), de 5 écoles d'enseignement spécialisé, des services d'accompagnement, des Centres PMS, le CFP Aurélie ainsi que l'AFRAHM.

Voici quelques chiffres au terme de l'année 2011 : nous pouvons conclure que :

- 92 élèves (44 filles et 48 garçons) ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre du projet,
 - dont 17 élèves de forme 2 et 75 élèves de forme 3.
 - dont 65 élèves de type 1 : élèves présentant un retard mental léger
 - 18 élèves de type 2 : élèves présentant un retard mental léger modéré ou sévère
 - 9 élèves de type 3 : élèves présentant des troubles du comportement.

Résultats de la deuxième année de fonctionnement : sur les 92 élèves suivis,

- 15 élèves ont poursuivi leur précédente formation en septembre 2011 ;
 - 77 élèves avaient dès lors achevé leur cursus scolaire.
- Ils étaient disponibles sur le marché de l'emploi et ont dès lors fait l'objet d'un suivi personnalisé en vue d'une insertion socioprofessionnelle la plus profitable pour chacun d'eux.

Les jeunes suivis par le projet FSE Transition-Insertion

Poursuite de la précédente formation	15
Sorties négatives	13
Sorties positives	64
Jeunes suivis par le projet en 2011	92

Voici explicité le détail des sorties négatives et positives :

Sorties NEGATIVES 13 jeunes	Abandon ou sortie inconnue	7
	Reconnaissance de handicap au niveau fédéral (Vierge Noire)	6
Sorties POSITIVES 64 jeunes	Qualifié et poursuit une autre formation dans la même école.	5
	Qualifié --> ensuite orienté dans l'ordinaire en promotion sociale	1
	Poursuit sa formation en école jusque juin 2012 en attendant une place en ETA	1
	Intégré dans un SAJA.	1
	Réorientation dans un autre type et une autre forme d'enseignement spécialisé	1
	EMPLOI ou CONVENTIONS (CISP – CAP)	22
	Réorientation au sein d'une autre école d'enseignement spécialisé	4
	Réorientation au sein de la même école → autre formation	1
	Poursuit une formation en alternance (CEFA ou IFAPME)	2
	Poursuit une formation autre que scolaire : EFT.	3
	Poursuit une formation autre que scolaire CFP AWIPH	7
	Inscription FOREM.	9
Inscription FOREM avec service d'accompagnement social.	7	

Si nous tenons compte du fait que poursuivre la précédente formation en école est une sortie positive, par conséquent, l'objectif (60%) du projet FSE Transition-Insertion 2009-2012 est atteint à 86%. Nous tenons à souligner également que 22 jeunes sur 77 soit 28% ont signé un contrat de travail ou une convention (CISP - CAP). Ce dont nous nous réjouissons vu la spécificité du public cible et des difficultés rencontrées lors du parcours d'insertion (milieu familial défavorisé, manque d'autonomie et de motivation, contexte socio-économique incertain, etc.).

Pratiquement, tout au long de l'année, des réunions mensuelles d'évaluation avec les partenaires initiateurs du projet ont été organisées, généralement au sein des établissements scolaires, ce qui offre l'occasion de visiter chaque établissement. Lors de ces réunions, les objectifs du projet sont rappelés et les référents ont l'occasion de faire part de leur travail sur le terrain et de faire partager leurs interrogations ou leurs satisfactions.



Deux réunions du Comité de Pilotage groupant l'ensemble des 17 partenaires du projet furent organisées en mai et en octobre, les intervenants ont l'occasion d'apporter lors de ces réunions grâce à leur expertise, des remarques qui ont permis d'élargir les perspectives de travail des référents, en conséquence, certains points ont été améliorés.

Un lien permanent avec les partenaires choisis est assuré; les personnes impliquées dans le projet furent invitées à des réunions d'information de l'existence du projet (aux commissions sub-régionales de l'AWIPH de Huy-Waremme et de Verviers et à la journée qu'elles ont organisée en décembre ; relative à l'insertion professionnelle et/ou sociale des personnes en situation de handicap, au salon du CAF à Huy).

Les acteurs et responsables du projet furent également invités à présenter le projet à différentes instances de la Communauté Française, à savoir le Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé (en janvier) et au Conseil Général de Concertation pour l'Enseignement Spécialisé (en décembre).

Dans l'objectif d'une prolongation éventuelle du projet et de la pérennisation de la fonction de référent(e)-coordinateur(trice) au sein des établissements scolaires d'enseignement spécialisé, les porteurs du projet ont rencontré plusieurs collaborateurs de décideurs politiques ; notamment Monsieur DUELZ (en juin), Chef de Cabinet de la Ministre SIMONET et Monsieur MOENS (en juillet), attaché à la cellule Emploi-Formation au Cabinet du Ministre ANTOINE ; ceux-ci ont fait montre d'un vif intérêt pour l'objectif poursuivi par le projet et les résultats de celui-ci au sujet de la problématique de l'insertion socioprofessionnelle de ce jeune public fragilisé.

Les personnes impliquées dans le projet eurent également l'occasion de participer aux différentes réunions organisées par le FSE, réunion sur une problématique spécifique ou réunion de portefeuille de projets (en mai et en novembre). A la suite de ces réunions, nous eurent la possibilité d'introduire des demandes de modification(s) ou de renforcement de notre projet tel qu'accepté initialement, celles-ci furent acceptées par le FSE.

D'une part, la période de suivi des élèves avant leur fin de scolarité est allongée, cette période passe de 6 mois à 10 mois ; les élèves font donc l'objet d'un suivi de la part des référentes-coordinatrices durant l'entièreté de leur dernière année (supposée) de scolarité. Cela est donc effectif depuis septembre 2011.

D'autre part, nous avons introduit en novembre une demande de renforcement relatif notamment au nombre d'écoles partenaires du projet ; celle-ci fut acceptée en décembre. Dès lors à partir de septembre 2012, quatre écoles supplémentaires du réseau de la Communauté Française viendront rejoindre les cinq écoles partenaires depuis la naissance du projet en septembre 2009. Nous avons également obtenu l'accord du Gouvernement Wallon et du FSE au sujet de la prolongation du projet pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Comme pour l'année 2010, nous tenons à remercier les 5 directions des écoles ainsi que les référentes qui ont accepté de s'engager dans cette aventure de l'insertion socioprofessionnelle de jeunes fragilisés ainsi que Monsieur François HUBERT, Secrétaire Général de la FETAL, qui porte avec un bel enthousiasme ce projet depuis son élaboration en 2008 ; tous confortés par les résultats prometteurs de cette deuxième année d'activité du projet.

L'intervention financière du Fonds Social Européen s'élève, pour l'EWETA qui gère la coordination du projet, à 60.370 € pour 5 années civiles (de 2009 à 2013). Aux subsides octroyés par le FSE doit correspondre le montant équivalent en parts publiques belges. Celles-ci sont assurées par la valorisation de salaires par la Province du Hainaut, l'AWIPH et la Région

FORMATIONS PSYCHO-SOCIALES AWIPH EN 2011

Des modules de formations sont proposés par le Comité d'Accompagnement de l'AWIPH qui est composé de représentants de l'EWETA et de représentants des organisations syndicales.

Depuis 2010, l'AWIPH a repris l'organisation des formations psycho-sociales à l'attention du personnel d'encadrement des ETA

Ce Comité d'accompagnement s'est réuni à 2 reprises en 2011 ; le 26 avril et le 5 décembre.

Voici les points qui ont fait l'objet d'avancées :

Le catalogue de formations :

En 2011, la procédure classique de « marchés publics » qui permet d'établir le catalogue de formations 2011 est entrée en application. Dès lors, 29 lots de formations attribués à différents opérateurs de formation firent l'objet du catalogue de formations envoyé aux ETA en juillet 2011 pour la période 2011-2012.

La formation au Management des buts sociaux :

Parallèlement à ce catalogue, la volonté de l'AWIPH est de sensibiliser toutes les ETA wallonnes à la formation au Management des buts sociaux initiée dans quelques ETA hennuyères. L'opérateur CEQUAL fut choisi par l'AWIPH pour dispenser cette formation. Celle-ci sera organisée pour les ETA qui ont déjà entamé une réflexion sur le sujet et pour les ETA qui ne sont pas encore sensibilisées à cette problématique. Cette formation sera organisée en un module de 2 jours en 2012.



Le « pôle 2 » : mise en place de formations intra-ETA.

L'AWIPH a avalisé la demande de l'EWETA qui souhaitait une alternative au catalogue de formations psycho-sociales. Il s'agit de formations définies par les ETA elles-mêmes sur base de leur plan de formations. Chaque ETA aura la possibilité de rentrer un projet spécifique par introduction d'un formulaire de candidature et selon certaines conditions. Ce « pôle » sera mis en place en 2012. La demande sera alors examinée par le comité d'accompagnement, ensuite par le comité de direction et par le comité de gestion de l'AWIPH.

La formation aux marchés publics.

L'AWIPH va proposer cette formation en dehors du budget alloué aux formations psycho-sociales et au pôle 2. L'opérateur de formation sera un bureau d'avocats spécialisé dans cette matière. Ce sera une formation pratico-pratique de 2 jours avec un jour de suivi à plus long terme. Cette formation est destinée aux gestionnaires d'achats et aux directions d'ETA.

L'EWETA a souhaité que soient pour l'avenir examinées des pistes de modules qui répondent aux enjeux et aux défis auxquels les ETA doivent faire face, notamment les thèmes liés à l'environnement, au bien-être au travail, à l'amélioration de l'organisation du travail et des sujets plus spécifiques au secteur des ETA comme la classification de fonctions ou les dispositifs de maintien.

L'AWIPH s'est montrée ouverte à toute suggestion future.